



BUREAU DE COMMUNAUTÉ
Séance du 13 septembre 2018 à 18h00
Au siège de Grand Lac

Présents :

AIX LES BAINS	Dominique DORD	Pouvoir de Michel FRUGIER
AIX LES BAINS	Corinne CASANOVA	
LA BIOLLE	Blandine BELLANCA	
CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER	(départ à la délibération n°13)
CONJUX	Claude SAVIGNAC	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER	Pouvoir de Robert AGUETTAZ
ENTRELACS	Bernard MARIN	
ENTRELACS	Claude GIROUD	(départ à la délibération n°13)
GRESY SUR AIX	Robert CLERC	
MERY	Eudes BOUVIER	Pouvoir de Jean-Marc DRIVET
LE MONTCEL	Jean-Christophe EICHENLAUB	
MOTZ	Olivier BERTHET	
MOUXY	Gabrielle KOEHREN	
ONTEX	Jacques CURTILLET	
PUGNY CHATENOD	Jean-Guy MASSONNAT	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	
SAINT OURS	Christian REBELLE	
ST PIERRE DE CURTILLE	Sylvie L'HEDEVER	
SERRIERES EN CHAUTAGNE	Denise de MARCH	
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU	(départ à la délibération n°13)
VIONS	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	Pouvoir de Yves HUSSON
VOGLANS	Yves MERCIER	

Absents excusés :

AIX LES BAINS	Renaud BERETTI
AIX LES BAINS	Michel FRUGIER
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET
LE BOURGET DU LAC	Marie-Pierre FRANÇOIS
BRISON ST INNOCENT	Jean-Claude CROZE
CHAPELLE DU MT DU CHAT	Nicole FALCETTA
CHANAZ	Yves HUSSON
TREVIGNIN	Gérard GONTHIER
VIVIERS DU LAC	Robert AGUETTAZ

Autres présents non votants :

Yves GRANGE	Entrelacs
Christophe DERIPPE	Entrelacs
Jean-François BRAISSAND	Entrelacs
Henri GARNIER	Entrelacs
Françoise CARON	Bourget-du-Lac
Frédéric GIMOND	Directeur Général des services
Laurent LAVAISIERE	Directeur Général Adjoint
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Martine REVOL	Directrice de cabinet
Christophe TOUZEAU	Directeur du pôle eau
Sophie CASSARO	Chargée de mission tourisme
Eline QUAY-THEVENON	Assistante Direction générale
Roland FAYN	Responsable du déploiement Linky sur les Alpes
Pascale RICORDEAU	Direction territoriale Enedis Savoie Haute-Savoie

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 6 septembre 2018 à laquelle était joint un dossier de travail de 357 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 21 projets de délibérations. Le quorum est atteint au moment du vote des délibérations (23 présents et 27 votants).

DÉLIBÉRATION

N° : 8 Année : 2018

Exécutoire le : 18 SEP. 2018

Affichée le : 18 SEP. 2018

Visée le : 18 SEP. 2018

MARCHES PUBLICS**Marché n°2015 CCCH 03 : Actualisation du projet de territoire de Chautagne et travail sur les documents d'urbanisme - Avenant n°2**

Par marché de prestation intellectuelle, la Communauté de communes du Chautagne a confié au groupement EPODE/Blezat/Asadac un marché relatif à l'actualisation du projet de territoire de Chautagne et au travail sur les documents d'urbanisme (PLU ou PLUI).

Ce marché a été transféré à Grand Lac, communauté d'agglomération du Lac du Bourget, suite à la fusion des communautés intervenue le 1^{er} janvier 2017.

L'objectif de ce marché était d'actualiser et de compléter le projet de territoire, initié en 2008 par la communauté de communes, au regard notamment des évolutions démographique et des changements opérés dans les conseils municipaux.

Ce projet de territoire actualisé avait pour vocation de permettre aux élus de choisir :

- Choix n°1 : un audit des documents d'urbanisme prenant en compte les dispositions des nouvelles lois (Grenelle et ALUR). Cet audit devait proposer des conclusions sur les procédures à engager (révision des POS et PLU).
- Choix n°2 : l'élaboration d'un PLU intercommunal sur l'ensemble du territoire de Chautagne.

Ce marché a été passé selon la procédure d'appel d'offres, pour un montant de 395 677 € HT (474 812.40 € TTC) et a été décomposé en plusieurs tranches, au vu des éléments précités :

- Tranche ferme : Actualisation du projet de territoire de Chautagne : 51 254 € HT
- Deux tranches conditionnelles correspondant au choix n°1 :
 - Tranche conditionnelle n°1 – Travail sur les documents d'urbanisme : 101 870 € HT
 - Tranche conditionnelle n°2 – Modification ou révision des PLU existants : 127 298 € HT
- Une tranche conditionnelle correspondant au choix n°2 :
 - Elaboration PLU intercommunal : 115 255 € HT

La tranche ferme correspondant à l'actualisation du projet de territoire de Chautagne a été réalisée. Le projet de territoire ainsi abouti a permis aux élus de se positionner sur le choix n°2 à savoir l'élaboration du PLUI. La tranche conditionnelle n°3 a donc été levée et notifiée au groupement attributaire le 25 mars 2016 pour un montant total de 115 255 € HT. Par conséquent les tranches conditionnelles n°1 et 2 n'ont pas été levées.

Rappel de l'avenant 1 :

Un premier avenant a été notifié au groupement le 12 février 2018 pour un montant total de 49 500 € HT. L'objet de cet avenant était de financer des réunions supplémentaires ainsi que la création de 22 Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

L'avenant n°1 représentait une évolution de +12.5 % par rapport au marché initial.

Objet de l'avenant 2:

Lors de la réalisation de ce marché, des prestations complémentaires à la tranche conditionnelle n°3 ont été jugées nécessaires.

Dans le cadre du travail sur le règlement graphique du PLUI, il a été jugé nécessaire que le bureau d'étude EPODE puisse rencontrer chaque commune de Chautagne une demi-journée afin de les aider à élaborer leur plan de zonage, soit une prestation étalée sur 4 jours, pour un montant total de 2 600 € HT (coût jour : 650€ HT).

La prestation objet de l'avenant 2 représente donc un coût supplémentaire de 2 600 € HT et une évolution de + 0.65 % par rapport au marché initial.

L'ensemble des avenants cumulés représentent +13.15% par rapport au marché initial.

La Commission d'Appel d'Offres du 3 septembre 2018 a émis un avis favorable à la passation de cet avenant n°2.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE l'avenant 2 du marché n°2015 CCCH 03 relatif à l'actualisation du projet de territoire de Chautagne et au travail sur les documents d'urbanisme,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant 2 et tous les actes nécessaires à son exécution.

Aix-les-Bains, le 13 septembre 2018

Le Président,
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 32
- Présents : 23
- Votants : 27
- Pour : 27
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0





Marché n°15 CCCH 03

Actualisation du projet de territoire de Chautagne et travail sur les documents d'urbanisme (PLU ou PLUI)

AVENANT N°2

ENTRE :

Grand Lac - Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget (CALB) domiciliée 1500, Boulevard Lepic – BP 610 – 73106 AIX-LES-BAINS, représentée par son Président, Monsieur Dominique DORD, et désignée ci-après par l'expression "Grand Lac"

D'UNE PART,

ET

Le groupement EPODE (mandataire)/Belezat consulting/Asadac, domiciliée 44 rue Charles Montreuil 73000 CHAMBERY, représentée par SAUSSAC Fabrice, Président.

D'AUTRE PART,

ARTICLE 1 – OBJET et TITULAIRE DU MARCHE

Par marché de prestation intellectuelle relatif à l'actualisation du projet de territoire de Chautagne et travail sur les documents d'urbanisme (PLU ou PLUI), la Communauté de Communes de Chautagne a confié au groupement EPODE/Blezat/Asadac, mandataire domicilié 44 rue Charles Montreuil 73000 CHAMBERY le marché.

La Chautagne avait engagé en 2008, une démarche aboutissant à un projet de territoire. L'objectif du présent marché est d'actualiser et compléter ce projet de territoire au regard notamment des évolutions démographique et des changements opérés dans les conseils municipaux.

Ce projet de territoire actualisé conduira à un choix des élus au regard des documents d'urbanisme en vigueur qui se concrétisera soit par :

- Choix 1 : un audit de ces documents sera effectué, il devra prendre en compte les dispositions des nouvelles lois (Grenelle et ALUR) et produire une analyse permettant de déterminer les points d'incompatibilité de ces documents par rapport au projet de territoire.

Cet audit proposera des conclusions (commune par commune) sur les procédures à engager (3POS feront l'objet d'une révision sous peine de caducité). Les révisions de POS et adaptation des PLU seront effectuées dans ce cadre.

- Choix 2 : l'élaboration d'un PLU intercommunal sur l'ensemble du territoire de chautagne

Il s'agit d'un marché passé selon la procédure appel d'offres d'un montant de **395 677 € HT** (474 812.40 € TTC), **décomposé en plusieurs tranches** :

- Tranche ferme - actualisation du projet de territoire de Chautagne : 51 254 € HT

Deux tranches conditionnelles correspondant au choix n°1 :

- Tranche conditionnelle n°1 – travail sur les documents d'urbanisme : 101 870 € HT
- Tranche conditionnelle n°2 – modification ou révision des PLU existants : 127 298 € HT

une tranche conditionnelle correspondant au choix n°2 :

- Tranche conditionnelle n°3 – élaboration PLU intercommunal : 115 255 € HT

La tranche ferme correspondant à l'actualisation du projet de territoire de Chautagne a été réalisée. Le projet de territoire ainsi abouti a permis aux élus de se positionner sur le choix n°2 à savoir l'élaboration du PLUI.

La tranche conditionnelle n°3 a donc été levée et notifié au groupement attributaire le 25 mars 2016 pour un montant total de **115 255 € HT**.

Par conséquent les tranches conditionnelles n°1 et 2 ne seront donc pas levées.

Ce marché conclu par la CCCH a été transféré à Grand Lac au 01 janvier 2017.

Pour rappel, **un 1er avenant** a été notifié le 12 février 2018 pour un montant total de 49 500 € HT. Il avait pour objet de financer des réunions supplémentaires ainsi que la création de 22 Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

L'avenant n°1 représentait une évolution de +12.5 % par rapport au marché initial.

ARTICLE 2 – OBJET DE L'AVENANT

Lors de la réalisation de ce marché, des prestations complémentaires à la tranche conditionnelle n°3 ont été jugées nécessaires.

1. Des réunions supplémentaires à prévoir

Dans le cadre du travail sur le règlement graphique du PLUI, il a été jugé nécessaire que le bureau d'étude EPODE puisse rencontrer chaque commune ½ journée soit 4 jours correspondant **à un montant total de 2 600 € HT** (coût jour : 650€ HT) afin de les aider à élaborer leur plan de zonage.

ARTICLE 3 – IMPACT FINANCIER

La prestation représente un coût supplémentaire de 2 600 € HT :
Le présent avenant représente une évolution de +0.65 % par rapport au marché initial.
L'ensemble des avenants cumulés représentent +13.16% par rapport au marché initial.

ARTICLE 4 – RESPECT DU MARCHÉ INITIAL

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un exemplaire,

À Chambéry, le

Pour la société EPODE,

M. SAUSSAC Fabrice
Directeur de la société EPODE

À Aix-les-Bains, le

Pour Grand Lac

Jean Guy MASSONNAT
Représentant du Pouvoir Adjudicateur

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Marché n.2015 CCCH 03 : Actualisation du projet de territoire de Chautagne et travail sur les documents d'urbanisme - Avenant n.2

Date de transmission de l'acte : 18/09/2018

Date de réception de l'accusé de réception : 18/09/2018

Numéro de l'acte : d2493 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20180913-d2493-DE

Date de décision : 13/09/2018

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.1. Délibérations
1.1.1.4. Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires